

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 octobre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DAC 64** Subventions (137.500 euros) à 29 associations au titre de l'aide à la diffusion pour des projets et festivals de spectacle vivant à Paris.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à 29 associations pour 23 projets distincts de diffusion au second semestre 2019 et 6 projets distincts de festivals ou événements en 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

#### **Concernant les projets de théâtre**

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'Association Théâtre du Prisme, 6 place du 4 septembre 62400 Béthune, pour le spectacle Toutes les choses géniales, présenté au Théâtre de la Reine Blanche, du 19 novembre au 28 décembre 2019. 184153; 2019-07935.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'Association C'est Pour Bientôt, 14 rue du Plateau 75019 Paris, pour le spectacle Errances Cosmiques : 5 Terra nuits + 1, présenté au Théâtre de la Reine Blanche et au Théâtre 14, du 8 au 17 novembre au Théâtre de la Reine Blanche et au Théâtre 14 début 2020. 187563; 2019-07946.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'Association Collectif Rêve Concret, 12 place René Coty 91170 Viry-Chatillon, pour le spectacle Un garçon d'Italie, présenté au Théâtre de Belleville et au Théâtre 14, du 5 au 23 mai 2019 au Théâtre de Belleville et au Théâtre 14 début 2020. 192720; 2019-07953.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 7000 euros est attribuée à l'Association Compagnie de l'Octogone, 22 rue de la Roquette 75011 Paris, pour le spectacle Bar, présenté au Théâtre Essaïon, du 26 août au 13 novembre 2019. 134064; 2019-07862.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'Association Compagnie du 1er Août, 11 rue de la Réunion 75020 Paris, pour le spectacle Vie et mort d'un chien traduit du danois par Niels Nielsen, présenté au Théâtre de la Tempête, du 20 septembre au 20 octobre 2019. 188056; 2019-07909.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 9000 euros est attribuée à l'Association Compagnie Qui Porte Quoi ?, 32 rue Caulaincourt 75018 Paris, pour le spectacle Danser à la Lughnasa, présenté au Théâtre 13, du 10 septembre au 13 octobre 2019. 44501; 2019-07820.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 9000 euros est attribuée à l'Association La Mouline, 12 rue Joseph Cugnot 79000 Niort, pour le spectacle L'entrée en résistance, présenté au Théâtre de la Reine Blanche, du 28 novembre 2019 au 5 janvier 2020. 192859; 2019-08145.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'Association Le Temps des Possibles, 2 rue Marie Benoist 75012 Paris, pour le spectacle Que crèvent tous les protagonistes, présenté au Théâtre 13, du 5 au 24 novembre 2019. 192787; 2019-07911.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'Association Productions du Sillon, 75 rue de Rochechouart 75009 Paris, pour le spectacle Pompiers, présenté au Théâtre du Rond-Point, du 10 septembre au 13 octobre 2019. 72441; 2019-07977.

### **Concernant les projets de danse**

Article 10 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'Association Act2 Compagnie, 20 rue Paul Schutzenberger c/o MCM 68200 Mulhouse, pour le spectacle HOM(m)ES, présenté à l'Etoile du Nord, les 17 et 18 octobre 2019. 192691; 2019-07598.

### **Concernant les projets de diffusion jeune public**

Article 11 : Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'Association Asanisimasa, 35 rue des Petits Carreaux 75002 Paris, pour le spectacle L'Enfant Océan, présenté au Théâtre Paris-Villette, du 13 décembre 2019 au 5 janvier 2020. 182658; 2019-07992.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 7000 euros est attribuée à l'Association LOBA (LITTERATURE . ORALITE . ET . BIEN D'AUTRE...), 3 boulevard Danviers 49100 Angers, pour le spectacle Waynak, présenté au Théâtre Dunois, du 12 au 23 novembre 2019. 192982; 2019-08856.

Article 13 : Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'Association Compagnie Virgule, 551 avenue de l'Europe, Apt A02, résidence Villa Noailles 34170 Castelnau-Le-Lez, pour le spectacle Pingouin, présenté à l'Etoile du Nord, du 9 au 14 décembre 2019. 192763; 2019-07863.

Article 14 : Une subvention d'un montant de 10000 euros est attribuée à l'Association Compagnie Desamorces, 10 rue Joseph Bara 75006 Paris, pour le spectacle Escape Game Pourquoi je n'ai pas porté plainte, présenté au Théâtre Dunois, du 18 novembre au 1er décembre 2019. 18512; 2019-09717.

Article 15 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'Association MA compagnie, 226 boulevard Albert 1er 33800 Bordeaux, pour le spectacle La serpillère de M. Mutt présenté à l'Etoile du Nord, du 3 au 6 décembre 2019. 191695 ; 2019-08206.

## **Concernant les projets de cirque, marionnettes, arts de la rue, mime et geste et pluridisciplinaires**

Article 16 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'Association Asin, 196 rue de Belleville 75020 Paris, pour le spectacle Abasedotetodesaba, présenté à Village de Cirque (porté par 2r2c) puis au Cirque Electrique, du 13 au 23 septembre puis du 13 au 17 novembre 2019. 153202; 2019-07924.

Article 17 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'Association Le P'tit Cirk - AR Sirk Bihan, 2 rue des Fontaines 22300 Lannion, pour le spectacle Les Dodos, présenté à Village de Cirque (porté par 2r2c), du 12 au 22 septembre 2019. 181031; 2019-08802.

Article 18 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'Association Changement de décor (Cie Les Souffleurs commandos poétiques), 2 rue Chapon 93300 Aubervilliers, pour le spectacle Terra Lingua, chantier de paroles, présenté aux Arènes de Lutèce, dans le cadre de la Saison Art'R, les 12 et 13 octobre 2019. 182470; 2019-07837.

Article 19 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'Association Drolatic Industry, 7 rue des Douves 35600 Redon, pour les spectacles Papic et Playmorbide, présenté au Mouffetard, Théâtre des arts de la Marionnette, du 4 au 23 décembre 2019. 192744; 2019-07838.

Article 20 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'Association Cie Hippocampe - Association pour la recherche en Mime Corporel, 2 passage de la Fonderie 75011 Paris, pour le spectacle Si tu n'étais pas de marbre..., présenté à l'International Visual Theatre, du 5 au 8 décembre 2019, lors de la Biennale des Arts du Mime et du Geste. 20641; 2019-07843.

Article 21 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'Association By Association, 284 rue des Pyrénées 75020 Paris, pour le spectacle Sur l'interprétation - Titre de l'Instant, présenté au Musée Picasso, le 5 octobre 2019 dans le cadre de Nuit Blanche puis du 23 octobre et le 5 février 2020. 191637; 2019-07905.

Article 22 : Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'Association L'Avant Courier (Cie La Contrebande), 6 rue Saint-Domingue 44200 Nantes, pour le spectacle Willy Wolf, présenté au Théâtre Sylvia Monfort, du 13 décembre au 4 janvier 2020. 193026; 2019-09045.

Article 23 : Une subvention d'un montant de 3000 euros à la Compagnie Oposito, 3 rue Marcel Bourgogne 95140 Garges-lès-Gonesse pour la diffusion du spectacle Trafic de la compagnie Plateforme qui aura lieu sur le festival Les Nocturbaines le 15 juin 2019. 178241 ; 2019-00363.

## **Concernant les projets de festivals**

Article 24 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association La Nuit comme en plein Jour, 52 rue des Batignolles 75017 Paris, pour l'organisation du festival Les Rencontres de la Nuit, du 14 au 26 mai 2019. 30901 ; 2019-05372.

Article 25 : Une subvention d'un montant de 10000 euros est attribuée à l'association Les Amis des Jardins du Ruisseau, 7 villa des Tulipes 75018 Paris, pour l'organisation du festival Clignancourt danse sur les rails (7ème édition), les 29 et 30 juin 2019. 17610 ; 2019-07631.

Article 26 : Une subvention d'un montant de 8000 euros est attribuée à l'association En corps / Zoa, 32 rue Merlin c/o Janie Philipps 75011 Paris, pour l'organisation du festival ZOA, en octobre 2019. 93441 ; 2019-08080.

Article 27 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association La Générale - Nord Est / Bureau 3, 8 rue General Renault, Maison des associations 75011 Paris, pour l'organisation du festival Eveil d'automne #5, du 15 au 23 octobre 2019. 20772 ; 2019-08016.

Article 28 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association Compagnie de l'Astre, 15 passage Ramey MDA du 18ème - Bal 42 75018 Paris, pour l'organisation du Festival de l'Astre, du 29 mars au 26 mai 2019. 8163 ; 2019-03234.

Article 29 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association Porte 27, 1 rue Joseph Servas Chez Philippe Leclair 51000 Châlons-en-Champagne, pour De la lumière, dans le cadre du festival Arabofolies, au printemps 2020. 186217 ; 2019-07229.

Article 30 : La dépense correspondante, soit 137.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**